



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 17 décembre 2018

L'an deux-mil dix-huit, le dix-sept décembre à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pruillé-le-Chétif, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : Mmes BREBION, CARRIÈRE, DESLANDES, LEBALLEUR, FONTENELLE, TARNAUD, ROBIN et YVON et Mrs BARRIER, BRETEAU

Excusé(e)s : Mmes MARIENNE, PINEAU et PIRON et Mrs JOUANNY, POLLEFOORT

Absent(e)s :



A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 1er octobre 2018,
- RH : validation du RIFSEEP,
- Budget : indemnité de conseil au trésorier,
- Marchés publics : délibération pour l'utilisation des plates-formes Sarthe Légalité et Sarthe marchés publics
- Enfance-jeunesse : retour sur la rencontre avec les associations LEJ et AFR et préparation de l'été 2019
- Enfance-jeunesse : réajustement du tarif du repas sur les ALSH mercredis et petites vacances
- Statuts : projet d'avenant pour l'élargissement des statuts sur la section foot
- Petite enfance : Budget Pomme de reinette 2019 : avenant DSP n°5
- Point sur les différentes commissions
- Questions diverses.

Mme Samia CARRIERE a été désignée secrétaire de séance. Il est décidé qu'une liste des élus soit établie pour la désignation du secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 1^{er} octobre 2018 est validé par tous les élus présents.

OBJET : RH : VALIDATION DU RIFSEEP

Le projet de délibération a reçu un avis favorable du comité technique du 27 novembre 2018.

Il n'y avait que quelques petits éléments à changer :

- Enlever un décret dans le préambule, qui ne correspondait pas aux décisions prise par l'assemblée
- Retirer une phrase sur le CIA qui n'avait pas lieu d'être
- Réajuster les montant maxima des groupes 1 des catégories A et B pour qu'ils soient cohérents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote sur la mise en place du RIFSEEP, par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la mise en place du RIFSEEP pour janvier 2019.**

OBJET : BUDGET : INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Mme Gousset a transmis le décompte de son indemnité de conseil au titre de l'exercice 2018.
L'indemnité demandée est de 349,36 € brut (soit un net de 316,08€)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote sur l'indemnité de conseil au trésorier, par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix l'indemnité de conseil au trésorier**

OBJET : MARCHES PUBLICS : DELIBERATION POUR L'UTILISATION DES PLATES-FORMES SARTHE LEGALITE ET SARTHE MARCHES PUBLICS

La première délibération sur la télétransmission et la dématérialisation ne précisant pas les marchés publics, le Conseil Départemental a demandé à ce que les élus délibèrent à nouveau sur l'utilisation des plateformes Sarthe Légalité et Sarthe Marchés Publics, ainsi que sur la délégation de signature à la Présidente.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote sur la dématérialisation des procédures, par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la dématérialisation des procédures**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote sur la délégation de signature à la Présidente, par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la délégation de signature à la Présidente.**

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE : RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS LEJ ET AFR ET PREPARATION DE L'ETE 2019

M. Breteau, vice-président en charge de l'enfance-jeunesse, prend la parole.

Pas d'éléments nouveaux, les deux associations : Loisirs Enfance Jeunesse (LEJ) et Association Famille Rurale de Chaufour-Notre-Dame (AFR) sont dans la continuité des années précédentes. Elles sont satisfaites de leur taux de fréquentation sur l'été 2019, du contenu de leurs activités (nombreuses et variées) et n'ont pas de demandes particulières.

Vis-à-vis des familles, il y a une vraie qualité de service rendu auprès des enfants. Les deux associations font tout pour répondre à la demande des habitants, s'entendent bien et sont attentives à ne pas empiéter sur les prérogatives de l'une ou de l'autre.

Néanmoins, les retours administratifs, qui sont fait au syndicat par ces associations, ne permettent pas de comparaison entre elles, avec des comptes-rendus différents, privilégiant soit le quantitatif, soit le qualitatif, et ne comptabilisant pas de la même manière les fréquentations (heures enfants / journées enfants...) La CAF, qui était présente à la réunion, a expliqué ressentir aussi ces incohérences et rencontre des difficultés à récupérer les éléments demandés.

Aussi, la commission enfance-jeunesse estime qu'il est nécessaire de trouver une trame de compte-rendu commune et claire. Les élus demandent qu'Erwan Viel, le coordinateur enfance-jeunesse, réalise un projet de trame, que la commission E-J validera et qui sera transmise aux associations pour l'année prochaine.

Au-delà de l'aspect financier, les élus voient que le syndicat n'est pas reconnu comme une source d'appui pour les associations. Or, Le syndicat revendique la volonté de soutenir ces deux associations qui peuvent ressentir, même si de nombreux bénévoles sont présents actuellement, un certain essoufflement.

Ainsi, le syndicat doit montrer qu'il peut être un appui : il peut assurer notamment la distribution de la communication des associations sur le territoire afin qu'elle soit homogène et que des oublis de communes (telles que Fay en 2018 par le LEJ) soient évités.

Sur la question du site du LEJ pour l'été 2019 :

- Trangé (évoqué lors du dernier comité syndical du 1^{er} octobre) est trop près de Chaufour-Notre-Dame, ce qui n'a pas de sens en termes de recherche d'équilibre territorial
- L'école de Pruillé-le-Chétif sera en travaux.
- Reste Saint-Georges-du-Bois où le centre s'est déroulé cette année, qui accepte de reconduire pour 2019. Le LEJ semble d'ailleurs très satisfait des locaux qui lui sont attribués l'été.

Pour les repas, la mairie de Saint-Georges-du-Bois va voir s'il est possible que le cuisinier de la commune travaille comme cette année pendant 3 semaines. Cette année, sur les deux semaines de centre restantes, le LEJ a utilisé les services d'API une semaine mais n'en n'a pas été satisfait et la dernière semaine, ce sont les familles qui ont apporté leur pique-nique. La formule a bien fonctionné mais parce que les effectifs étaient moindres. Cela ne peut pas se faire sur la quatrième semaine de centre où l'effectif est plus important. Il faudra donc trouver une solution.

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE : REAJUSTEMENT DU TARIF DU REPAS SUR LES ALSH MERCREDIS ET PETITES VACANCES

La commission E-J souhaite poursuivre sa réflexion sur les participations financières aux ALSH. En effet, le reste à charge pour la collectivité sur l'ALSH des mercredis par exemple, est voisin de 0. La participation financière des familles et de la CAF est élevée et les élus de la commission veulent trouver un équilibre entre les différents financeurs (CAF, Familles, SIVOM).

Plusieurs pistes sont à travailler :

- Revoir la politique tarifaire en faveur des familles
- Revoir la rémunération de l'équipe d'animation
- Réduire le coût du repas aux familles

Ce soir, M. Breteau propose de faire un premier geste, qui serait de baisser le prix de la restauration scolaire, actuellement à 3,50€, au prix de revient du repas (2,66€) arrondi à 2,70€.

Les effectifs des mercredis sont stables : 55 à 62 enfants, avec plus d'enfants le matin.

Journée de centre :

Le matin, les plus grands vont à l'accueil périscolaire, les plus jeunes restent à la Maison de l'enfance et de la jeunesse (MEJ).

Puis tous se retrouvent au restaurant scolaire pour le repas.

Ensuite, les plus grands (qui ne font pas la sieste à la MEJ) vont à l'espace culturel pendant environ ¾ d'heures pour lire. Ce temps est très calme, le silence est souhaité par les enfants et propice à la lecture dans la bibliothèque. Erwan Viel a d'ailleurs constaté que les enfants étaient plus calmes l'après-midi, à leur retour à la MEJ. Autre nouveauté, cinq petites filles restent à l'espace culturel une heure de plus pour participer à un atelier broderie.

Mme Leballeur intervient pour préciser que dans les « Actualités du Bocage », un schéma reprend la journée d'un enfant au centre de loisirs. Il ne faut pas hésiter à diffuser cette feuille d'information auprès des élus municipaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote sur le réajustement du tarif du repas sur les ALSH mercredis et petites vacances, par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le réajustement du tarif du repas**

OBJET : PROJET D'EXTENSION DES STATUTS DU SIVOM POUR Y INCLURE UNE BRANCHE « SPORT » (SECTION FOOT SGDB/PLC)

Suite à la rencontre avec M. Baron, Secrétaire Général de la Préfecture, une réflexion est à mener au sein des communes et du SIVOM sur la transformation de celui-ci en syndicat à la carte. M. Baron a d'ores et déjà donné le cadre de la procédure ainsi que quelques exemples de statuts types.

La transformation du SIVOM en syndicat à la carte fera que les différents membres de celui-ci auront la possibilité, tout en gardant une compétence commune obligatoire (petite-enfance/enfance-jeunesse), d'opter pour des compétences à la carte (1 carte, 2 cartes...)

La modification des statuts du syndicat passe par une délibération de chacune des cinq communes. La décision doit se faire pour la fin 2019, pour éviter d'arrêter les comptes en plein milieu d'année (la Préfecture considère qu'un SIVOM et un syndicat à la carte sont deux entités juridiques différentes).

Néanmoins, les demandes de subvention concernant la « carte foot » peuvent se faire avant, sur l'idée de la transformation en syndicat à la carte. En effet, pour des subventions du CDM (Contrat de Développement Métropolitain), l'obligation est de commencer les travaux en 2020 (remise à neuf d'un terrain et d'un vestiaire, éclairage d'un terrain d'entraînement...).

Pour chaque carte, il faudra un budget annexe à celui du syndicat, où budgets investissement et fonctionnement suivent la compétence. Ce seront aux communes inscrites dans la carte et aux subventions obtenues d'abonder ces comptes, pas aux autres communes du syndicat. Les actifs des communes pour cette carte seront aussi mis à disposition du syndicat, de même que les emprunts.

Les élus du comité posent la question de la gouvernance au sein de cette nouvelle entité. M. Breteau explique que pour la compétence obligatoire, elle resterait la même qu'aujourd'hui (3 titulaires et un suppléant par communes, soit 15 voix au total). Par contre, pour les cartes, et la « carte foot » notamment, il serait possible d'attribuer un nombre de voix pondéré par personne physique en fonction de critères objectifs, selon une clé de répartition. Ainsi, la représentation de la gouvernance deviendrait automatique puisque la clé de répartition le serait aussi. Il peut aussi y avoir autant de clé de répartition différentes pour la gouvernance que de cartes optionnelles.

Par exemple, pour la « carte foot », la répartition se ferait selon la population : 40% pour Pruillé-le-chétif (0,8 voix x3 soit 2,4 voix) et 60% pour Saint-Georges-du-Bois (1,2voix x3 soit 3,6 voix) pour un total de 6 voix.

La loi prévoit aussi que tous les membres peuvent adhérer à la carte (elle n'est pas fermée) à un moment où un autre. Aussi, il faut être clair sur la rédaction de la carte afin d'éviter que des communes adhèrent par simple opportunité.

Pour la « carte foot », il serait donc précisé que pour adhérer à celle-ci, toute commune du territoire doit voir son association de foot fusionner au préalable avec celle d'une autre commune, puisque le but premier de cette carte est de mutualiser les équipements de foot des communes de Pruillé-le-chétif et Saint-Georges-du-Bois, réunis en un seul club. Ainsi, si à l'avenir, Trangé souhaiterait adhérer, il faudrait que l'association de foot de la commune ait fusionné avec le club de Pruillé-le-chétif / Saint-Georges-du-Bois, ou celui de Chaufour Notre Dame (pas de club sur Fay) pour pouvoir remplir la condition d'adhésion.

Actuellement, Trangé fonctionne en entente avec d'autres associations de foot (prêt de joueurs, mais la structure reste la même). Les associations de foot de Pruillé-le-chétif et Saint-Georges-du-Bois se sont réunies en un seul club pour une mutualisation des équipements, des moyens humains, ce qui permet une meilleure visibilité sur la population, et le maintien d'une diversité sur le territoire.

Les élus se demandent ce qui se passerait si les communes ne votaient pas cette modification des statuts. M Breteau explique qu'il serait possible de demander la création d'un nouveau syndicat mais la Préfecture ne le verrait pas d'un bon œil, la consigne étant d'éviter au maximum les nouvelles créations. De plus, aujourd'hui il s'agit d'ajouter une « carte foot », mais demain, cela pourrait être une « carte tennis », « carte théâtre »...

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de principe sur la réflexion d'une modification des statuts du SIVOM pour un syndicat à la carte, par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le vote de principe sur la réflexion d'une modification des statuts du SIVOM pour un syndicat à la carte**

Les élus demandent à avoir une trame sur le syndicat à la carte comme aide à la présentation lors des conseils municipaux : les obligations, les interdictions, le fonctionnement...

OBJET : PETITE ENFANCE : BUDGET POMME DE REINETTE 2019 : AVENANT DSP N°5

Mme Deslandes, vice-présidente en charge de la petite enfance, prend la parole.

Le budget 2019 du multi-accueil Pomme de Reinette doit être revu à la hausse (+ 2425€), car l'augmentation de la Prestation de Service (PS) de la CAF ne se fera pas à la hauteur des estimations prévues en 2015 (figée en 2019). Il faut noter qu'en 2017, il y eut un écart de budget aussi mais en faveur du syndicat.

Cet élément sera à prendre en compte lors de la préparation du budget 2019 et nécessitera un avenant à la convention DSP (avenant n°5).

Les élus de la commission ont constaté les mêmes problèmes rencontrés avec l'ancien délégataire depuis la fusion de la Mutualité Française Sarthe avec celle d'Anjou. Avant, les interlocuteurs étaient disponibles, désormais il est compliqué d'avoir un interlocuteur même par téléphone. Les élus espèrent que cela reste passager, pendant le temps de la restructuration, et que tout revienne dans l'ordre rapidement. Surtout que la DSP se termine l'an prochain. Il va donc falloir travailler en commission sur le renouvellement de celle-ci.

OBJET : COMMISSION PETITE ENFANCE :

Relais du Bocage :

Le mot RAMPE (Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants) n'est plus adapté aujourd'hui, il ne renvoie pas par exemple à la garde à domicile.

Aussi, sur la plaquette, dans toutes les communications, le choix a été fait d'une dénomination plus transversale que celle utilisée jusqu'à présent : « Relais du Bocage », plutôt que RAMPE.

Repas à Pomme de Reinette :

Le délégataire se montre vigilant par rapport à « l'Ansamble », le nouveau prestataire car il est compliqué de faire respecter le cahier des charges (CAF) par rapport aux choix et aux goûts des aliments proposés (la CAF « oblige à.. » alors qu'en face, peu de prestataires « sont capables de... »). Stéphanie Morin essaie de voir sur la Sarthe quels sont les autres prestataires possibles.

Fréquentation

La fréquentation est toujours aussi bonne sur Pomme de Reinette, ainsi qu'aux jeux & rencontres.
Les sollicitations téléphoniques des assistant(e)s maternel(le)s sont un peu moins importantes depuis septembre.

OBJET : COMMISSION BUDGET

Mme Tarnaud, vice-présidente en charge du budget, prend la parole et présente les chiffres du budget au 10 décembre 2018. (Cf. annexe)

Pour les prévisions d'investissement sur 2019, en priorité :

- sur la petite-enfance :- un ordinateur portable (environ 915€ et possibilité de 50% de subvention par la CAF)
 - un sèche-linge (environ 600€ et possibilité de 15% de subvention par la CAF)
 - la climatisation (environ 4 500€ et possibilité de 15% de subvention par la CAF)
 - la menuiserie (environ 4 300€ et possibilité de 15% de subvention par la CAF)
- sur l'enfance-jeunesse : cabanon + vélos (environ 2 000€)
- pour le projet social : diagnostic (environ 9 000€ et possibilité de 50% de subvention par la CAF)

Sur la question de la possibilité d'un escalier extérieur à la MPE (escalier, passerelle et porte) pour accéder à la salle de réunion sans passer par la pièce principale du rez-de-chaussée, il faudrait faire une étude de faisabilité (maître d'œuvre de Coulans : 1 900€) pour des travaux que M. Barrier estime à 30/35 000 € HT. Le métallier de Pruillé-le-Chétif va passer faire un devis gratuit dans un premier temps. La question est de savoir s'il est vraiment nécessaire d'investir dans cette structure quand il y a de nombreux lieux de réunions possibles sur le territoire ?

OBJET : COMMISSION COMMUNICATION

Actualités du SIVOM :

Ce document interne doit être un appui lors des conseils municipaux.

Plaquette :

La plaquette a été distribuée dans toutes les mairies.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES : PROJET SOCIAL

Au dernier comité, il avait été évoqué la possibilité de recourir à un étudiant, un service civique... pour réaliser l'enquête sur le projet social. A ce jour, deux candidatures ont été reçues.

Entre temps, les élus de la commission ont rencontré M. Langevin du CEAS (Centre d'Etude d'Action Sociale), une association qui a pour spécialité d'accompagner les collectivités dans leurs actions sociales. Suite à la rencontre, le CEAS a fait une proposition de prestation chiffrée à 9 000 € environ. Cette proposition a suscité l'inquiétude des élus de la commission sur la mobilisation des élus et des techniciens qui semble floue dans la proposition. Celle-ci semble être plus une aide méthodologique (13 jours d'intervention) où la participation des élus et des techniciens est importante. Les élus du comité se demandent s'il ne serait pas possible de faire faire une partie du travail par un service civique.

La CAF a demandé à revoir M. Langevin pour retravailler cette possibilité. Elle est prête à subventionner une partie de cette prestation. La MSA a aussi été contactée dans ce sens.

Un élu demande les pistes de travail proposées par le CEAS : celui-ci propose notamment aux élus de rencontrer leurs administrés lors de temps forts pendant lesquels ils pourraient leur poser des questions. Mais quelle méthode utilisée pour ne pas les déranger, pour poser les bonnes questions ? Certains élus pensent qu'un questionnaire à la maison pourrait toucher tout le monde. D'autres pensent au contraire qu'il

faut varier les publics : temps forts, courrier, temps intergénérationnel... Le questionnaire ne doit pas être rébarbatif mais dynamique.

Afin de rassurer l'assemblée, les élus de la commission expliquent que le CEAS a déjà travaillé avec La Milesse et Sillé-le-Guillaume sur d'autres sujets et tout s'est bien passé.

Les élus de la commission rappellent l'enjeu de ce diagnostic qui sera une base de travail pour les élus de 2020.

Le prochain comité syndical est prévu le lundi 11 mars à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.